

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000913

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY
Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1)
Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamiroille : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO)
Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOLLLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Augusto KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, JC. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, JM. BOUSSET.

Mandataires : JJ. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, YM. DAHOUI (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, JM. FAIVRE.

Objet : Fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives 2009 : attribution d'une subvention à la Ville de Besançon pour l'opération Vital'étésports

Fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives 2009 : attribution d'une subvention à la Ville de Besançon pour l'opération Vital'été/sports

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 Manifestations – Actions culturelles et sportives (Fonds d'aide)	Montant BP 2009 : 60 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé :

Le fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives doté de 60 000 € en 2009 a fait précédemment l'objet d'attributions de subventions par le Conseil de Communauté à hauteur de 53 350 €.

Dans le cadre de ce fonds, la décision d'accorder une subvention de 5 000 € à la Ville de Besançon pour l'opération « Vital'été/sport », avait été différée, le temps d'analyser plus précisément ce dossier. Il est en effet apparu souhaitable de vérifier si cette opération répondait aux caractéristiques d'une manifestation susceptible d'être éligible au fonds d'aide ou bien si elle devait être considérée comme un CLSH* relevant, en ce cas, de la compétence « accueil péri-scolaire et extra-scolaire », qui reste détenue par les Communes et sur laquelle la CAGB n'intervient pas.

L'analyse réalisée a montré que Vital'été/sport n'est pas à proprement parlé un CLSH. L'opération propose, certes, des activités relevant du champ de l'extra-scolaire, mais sous une forme bien spécifique. De plus, compte tenu des objectifs visés, du public accueilli et de ses modalités de fonctionnement, elle s'apparente également à une manifestation grand public. La CAGB peut donc a priori prendre en compte cette opération en tant que manifestation.

Au regard de cette appréciation, de l'intérêt de cette manifestation et de son succès auprès des habitants de Besançon et des villages environnants, il est donc proposé d'accorder une subvention de 5 000 € à la Ville de Besançon pour l'opération Vital'été/sport 2009 au titre du fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives.

Il est à noter, enfin, que la commission 5 conduit actuellement une réflexion sur l'évolution de son fonds d'aide. Le soutien à cette opération dans les années à venir sera donc, comme pour les autres demandes, étudié à la lecture des nouvelles modalités d'application de ce fonds, que la commission souhaite opérationnelles pour 2010.

De plus, compte tenu de l'intérêt de cette action d'animation en direction du public enfants et adolescents, un état des lieux de l'offre existante sur l'agglomération et une analyse de la pertinence d'une intervention de la CAGB dans ce champ d'activités seront réalisés.

* CLSH (centre de loisirs sans hébergement) : activités de loisirs proposées aux enfants et adolescents durant le temps extra scolaires (petites et grandes vacances) ou péri scolaires (matin et soir et mercredi)

I. Rappel des critères du Grand Besançon

Les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives (délibération de la CAGB du 06/09/02) sont :

- innovation : manifestation originale, unique sur l'agglomération, se déroulant dans un lieu insolite...
- rayonnement au moins intercommunal (exclusion des fêtes locales, internes aux associations),
- ouverture à tous : manifestations ouvertes à tout public ou favorisant l'accès de tous les publics,
- mobilisation des acteurs locaux : mobilisation du réseau associatif.

II. Demandes de subvention de la Ville de Besançon en 2009

Parmi les dossiers déposés pour l'année 2009, la Ville de Besançon avait sollicité fin 2008 la CAGB pour les opérations Vital'été et Vital'sport à hauteur de 14 000 €.

III. Questionnements

La Commission 5 lors de sa séance du 27 janvier 2009 avait proposé d'accorder une subvention, d'un montant de 5 000 € jugeant que la manifestation répondait aux critères ci-dessus.

Cette demande de subvention avait été cependant mise en attente afin d'étudier plus en avant le contenu de cette manifestation. Il s'agissait de vérifier si elle était en adéquation avec le fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives de la CAGB en pouvant être considérée comme une manifestation, ou bien si elle s'apparentait à un CLSH, et dans ce cas, relevait d'une compétence restée propre aux Communes et non partagée avec la CAGB, à savoir, l'accueil péri-scolaire et extra-scolaire.

IV. Analyse du dossier

Les conclusions de l'analyse ont été les suivantes : l'opération Vital'été/sport ne peut pas être qualifiée de CLSH, car elle relève à la fois de l'extra-scolaire et d'une manifestation grand public.

En effet, elle propose des activités d'animation extra-scolaires aux enfants et adolescents comme c'est le cas pour les CLSH, mais elle se distingue fortement des CLSH sur les points suivants :

- l'opération s'adresse à un public plus large (de la petite enfance aux adultes : les enfants de moins de 8 ans sont obligatoirement accompagnés par un adulte),
- elle vise des objectifs autres que simplement l'animation. La ville souhaite, en effet, proposer un espace de détente et de loisirs pour les personnes ne partant pas en vacances, favoriser la mixité sociale à proximité d'une zone d'habitat social et l'inter-générationnel, développer des actions d'éducation à l'environnement, à la santé public, d'accompagnement à la parentalité...,
- elle est gratuite et ne nécessite pas d'inscription préalable,
- l'encadrement est limité aux ateliers, les personnes pouvant déambuler librement sur le site en dehors des activités.

Vital'été/sport peut donc être considéré comme relevant à la fois d'une compétence liée à l'accueil extra-scolaire, mais aussi d'une compétence culture et sport, voire également d'une compétence politique de la ville, ces deux dernières renvoyant aux compétences de la CAGB.

La CAGB est donc en partie compétente et pourrait dans ce cadre verser une subvention en 2009 au titre de son fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives (5 000 € proposés).

V. Décision proposée

Compte tenu de cette analyse, de l'intérêt d'une telle manifestation et de son succès auprès des habitants de Besançon et des villages environnants (18 % de fréquentation), il est proposé de valider l'attribution d'une subvention à la ville de Besançon pour le déroulement de Vital'été/sport 2009 à hauteur de 5 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009 de la compétence Culture-Tourisme-Sport.

Par ailleurs, la Commission 5 a engagé en 2009 une réflexion concernant les critères utilisés pour l'instruction des dossiers dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations.

Le soutien à cette opération dans les années à venir sera donc à étudier à la lecture des nouveaux critères d'aide, que la commission souhaite opérationnels en 2010.

De plus, compte tenu de l'intérêt de cette action d'animation en direction du public enfants et adolescents, un état des lieux de l'offre existante sur l'agglomération et une analyse de la pertinence d'une intervention de la CAGB dans ce champ d'activités seront réalisés.

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la Ville de Besançon pour l'opération Vital'été/sport au titre du fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives 2009.

Pour extrait conforme,

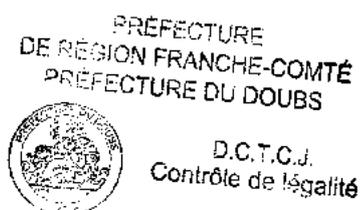
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0



RECU 23.OCT 2009

Descriptif de l'opération Vital'été/sport

I. Origine

L'opération Vital'été a été mise en place par la Ville de Besançon suite à une réflexion conduite en 2002 avec les acteurs locaux sur la question des loisirs des jeunes et notamment des adolescents (tranche d'âge des 12-18 ans).

Le constat avait été fait qu'il existait finalement peu d'offres à leur intention pendant les vacances et que la formule classique des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), encore appelée Centres Aérés n'était pas toujours très adaptée pour capter cette tranche d'âge.

II. Mise en place et durée

L'opération Vital 'Eté a alors été imaginée et s'est mise en place sur le site de la Malcombe à l'été 2003 durant 3 semaines au moins de juillet (du lundi au dimanche).

La durée de l'opération est passée ensuite à 6 semaines en 2004. Et en 2009, elle s'est déroulée sur 8 semaines (juillet et août).

III. Concept et objectifs

Proposer des activités sur un site de loisirs unique...

Le concept est celui d'un site de loisirs estival :

- du 1^{er} juillet au 31 août,
- sur un même lieu, à la Malcombe (gymnase, salle d'escalade, terrains en herbe aux alentours, cours de tennis, salle polyvalente),
- ouvert à tout public de 2 à 79 ans,
- avec des accueils spécifiques (personnes en situation de handicap, en difficultés médicales, jeunes relevant du programme de réussite éducative).

Ce site propose des activités ludiques, attractives et estivales à dominantes sportive et culturelle (espace beach, espace vertical, espace nature environnement, espace set et match, espace pitchouns, espace fitness, espaces art et création, espace convivial) :

- accessibles gratuitement,
- organisées en lien étroit avec les acteurs locaux (clubs, associations...) et leur permettant de créer des liens avec les publics présents,
- réussissant à capter les enfants et adolescents du quartier environnant et plus.

...mais également répondre à des objectifs sociaux et éducatifs

Au delà de proposer des activités aux enfants et adolescents, les objectifs de cette opération sont aussi de :

- offrir un espace de loisirs et de détente pour tous en période estivale et notamment aux populations ne partant pas en vacances ; la ville envisage d'ailleurs de développer ce volet à l'image de ce que mettait en place le CG25 à la Gare d'eau,
- favoriser la mixité sociale et notamment entre les habitants de Planoise et ceux des autres quartiers ou villages environnants,
- favoriser l'intergénérationnel : les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui participe avec l'enfant à l'activité pratiquée et un espace pour les enfants de 2 à 6 ans et leurs parents est spécifiquement aménagé,
- impliquer au maximum les acteurs locaux,
- développer des actions en matière sociale : implication d'associations d'insertion via le CCAS pour tenir un espace convivialité / café, action de prévention hygiène et santé (présence de diététiciennes menant des actions de sensibilisation dans le domaine de l'alimentation, de l'hygiène de vie...), travail sur le lien de parentalité avec les sections petite enfance des maisons de quartiers..., et en matière environnementale (petite école dans la forêt, DNE...).

IV. Une action fédérative

Cette opération est devenue, au fil des années, tout à fait transversale au sein des services de la ville, puisqu'elle mobilise ou associe principalement :

- le service des sports (pilote),
- le service vie des quartiers,
- le service culture et patrimoine,
- les services de la voirie,
- le service espaces verts,
- le service hygiène santé,
- le service des bibliothèques,
- le CCAS.

Au niveau de la CAGB, sont impactés ou associés :

- le service des déchets,
- le service des transports via Ginko (appui communication),
- le service CTS : instruction demande de subvention.

V. Vital'Sport : une déclinaison du concept pendant les petites vacances scolaires

La Ville a développé un concept proche sous une forme plus légère durant les petites vacances scolaires (Toussaint, Hiver, Pâques) intitulé Vital'sport.

VI. Le fonctionnement (inscriptions)

Une formule légère...

Il n'y a pas à ce jour d'inscription préalable.

Les personnes souhaitant pratiquer des activités doivent se présenter au chalet d'accueil pour y retirer des tickets leur permettant d'y accéder.

A noter que seuls les ateliers proposent un encadrement. Entre les ateliers, il n'y a pas de prise en charge, le public déambule librement et de façon autonome.

Les données suivantes sont enregistrées par les agents d'accueil :

- l'âge,
- la provenance géographique selon trois catégories : Besançon (en précisant le quartier), agglomération, hors agglomération.

Le nom des personnes s'inscrivant n'est pas demandé.

La Commune d'origine était enregistrée jusqu'en 2005, mais depuis lors les effectifs des participants habitant le Grand Besançon ont été globalisés et il n'est donc plus possible d'identifier les Communes les plus présentes.

...amenée sans doute à évoluer

La Ville s'interroge cependant sur la question d'une identification plus précise des participants (nom, âge, provenance), notamment pour des questions de responsabilités et d'assurances, et tout particulièrement vis à vis du public enfant de moins de 8 ans.

La mise en place d'un système personnalisé avec une inscription préalable n'est pas à exclure à moyen terme. Cela permettrait du même coup d'établir aussi un bilan de fréquentation plus précis.

Cependant, cette mise en place pose pour l'instant à la fois des questions de logistique et des questions relatives à l'esprit de la manifestation. La Ville craint en effet qu'un système plus contraignant devienne un frein vis à vis du public. La souplesse du système actuel expliquant sans doute en partie le succès de l'opération.

VII. La fréquentation 2008 de Vital'été

Fréquentation totale :

22 503 personnes sur les 6 semaines, 6 jours/7, soit 662 personnes en moyenne par jour.

Fréquentation par âge :

0-6 ans : 20,5 %

7-12 ans : 40,9 %

13-16 ans : 13,1 %

17-25 ans : 3,2 %

+ de 25 ans : 21,7 %

Non précisé : 0,6 %

Fréquentation par provenance géographique :

Ville de Besançon : 73,5 % (dont 34 % quartier de Planoise-Châteaufarine)

Agglomération : 18,8 %

Hors Agglomération : 7,70 %

La fréquentation d'habitants du Grand Besançon est ainsi évaluée globalement à 18,80 % en 2008.

VIII. Le budget et les financements

Vital'été

Le budget prévisionnel 2009 (en date du 7 novembre 2008) de Vital'été est de 194 000 €.

Un budget complémentaire est à l'étude afin de permettre d'intégrer le coût de la mise en place de chapiteaux de cirque permettant d'offrir une surface couverte plus conséquente en cas de mauvais temps.

Les aides attendues : Etat (8 000 €), CG25 (8 000 €), CAGB (8 000 €), CAF (10 000 €).

Vital'sport

Le budget prévisionnel 2009 de Vital'sport est de l'ordre de 52 000 €.

Les aides attendues : Etat (4 000 €), CG25 (4 000 €), CAGB (6 000 €).

Ces budgets prennent en compte la valorisation du temps en personnel municipal mais seulement pendant les mois de fonctionnement des opérations ; ils ne tiennent pas compte du temps de préparation en amont et de bilan en aval, ni de la valorisation des bâtiments utilisés.